Quel est le montant déclencheur de la déclaration à l'ADEM lors d'une embauche au Luxembourg en 2026 ?

Réponse courte

La déclaration d'embauche à l'**ADEM** est obligatoire pour toute nouvelle relation de travail au Luxembourg, sans aucun seuil minimal de rémunération. Elle doit être effectuée dans les **3 jours ouvrables** suivant l'entrée en service du salarié, dès le premier euro de salaire versé.

Cette obligation s'applique à **tous les employeurs établis au Luxembourg**, quel que soit le secteur d'activité, la taille de l'entreprise ou la nature du contrat (CDI, CDD, temps plein ou temps partiel). La déclaration s'effectue exclusivement par voie électronique via le portail **MyGuichet.lu** ou la plateforme **ADEM-online**.

Le non-respect de cette obligation expose l'employeur à une **amende administrative pouvant atteindre 4 000 euros** par infraction constatée. La régularisation tardive n'exonère pas l'employeur de cette sanction. Cette déclaration est distincte de l'affiliation auprès du **CCSS**, qui reste une obligation parallèle et complémentaire.

Définition

La **déclaration d'embauche à l'ADEM** est une obligation légale imposée à tout employeur luxembourgeois lors de chaque nouvelle embauche. Elle permet le suivi statistique du marché du travail, le contrôle de la légalité des embauches et l'orientation des demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'**ADEM** (Agence pour le développement de l'emploi).

Cette déclaration s'inscrit dans le cadre de la **politique de l'emploi** luxembourgeoise et constitue un outil de suivi permettant à l'ADEM de vérifier la concordance entre les offres d'emploi déclarées et les embauches réalisées. Elle ne se substitue pas aux obligations d'affiliation auprès du Centre commun de la sécurité sociale (CCSS), qui doit également être notifié de chaque nouveau contrat de travail.

Questions fréquentes

Comment la déclaration d'embauche à l'ADEM doit-elle être effectuée ?

La déclaration s'effectue exclusivement par voie électronique, via le portail MyGuichet.lu ou la plateforme ADEM-online. Les formulaires papier ne sont plus acceptés et l'employeur doit disposer d'un accès à ces plateformes pour remplir son obligation.

Dans quel délai l'employeur doit-il déclarer une nouvelle embauche à l'ADEM au Luxembourg ?

La déclaration d'embauche à l'ADEM doit être effectuée dans les 3 jours ouvrables suivant l'entrée effective en service du salarié. Ce délai s'applique à tous les types de contrat, CDI comme CDD, temps plein comme temps partiel.

Existe-t-il un seuil de rémunération à partir duquel la déclaration ADEM est obligatoire ?

Il n'existe aucun seuil minimal de rémunération pour la déclaration d'embauche à l'ADEM : l'obligation s'applique dès le premier euro de salaire. Tous les employeurs établis au Luxembourg sont concernés, quelle que soit la taille de l'entreprise ou le secteur d'activité.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

La déclaration ADEM remplace-t-elle l'affiliation au Centre commun de la sécurité sociale ?

Non, la déclaration à l'ADEM et l'affiliation au CCSS sont deux obligations distinctes et parallèles qui doivent être remplies indépendamment l'une de l'autre. L'employeur doit effectuer les deux démarches selon leurs délais et procédures propres.

Quelle sanction encourt un employeur qui ne déclare pas une embauche à l'ADEM dans les délais ?

Le non-respect de l'obligation de déclaration expose l'employeur à une amende administrative pouvant atteindre 4 000 euros par infraction constatée. La régularisation tardive de la déclaration n'exonère pas l'employeur de cette sanction.

Conditions d’exercice

La déclaration d'embauche s'applique sans condition de seuil à toute nouvelle relation de travail formalisée par un contrat.

Critère	Condition
Employeurs concernés	Tous les employeurs établis au Luxembourg
Seuil de déclenchement	Aucun — obligation dès le 1er euro de salaire
Type de contrat	CDI, CDD, temps plein, temps partiel
Délai légal	3 jours ouvrables à compter du début effectif du travail
Voie de déclaration	Électronique uniquement (MyGuichet.lu ou ADEM-online)
Ressortissants hors UE	Autorisation de travail préalable obligatoire

Les employeurs doivent conserver le récépissé de déclaration dans le dossier du salarié comme preuve de conformité en cas de contrôle ITM ou ADEM.

Modalités pratiques

La déclaration d'embauche suit une procédure standardisée, entièrement dématérialisée, avec des délais stricts.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Élément	Détail	Base légale
Délai de déclaration	3 jours ouvrables après entrée en service	Loi du 18 janvier 2012
Plateforme	MyGuichet.lu ou ADEM-online	Procédure administrative
Données requises	Identité employeur, données salarié, date entrée, nature contrat, rémunération, classification	Procédure ADEM
Sanction retard	Amende administrative jusqu'à 4 000 €	Code du travail
Affiliation CCSS	Déclaration parallèle obligatoire	Code de la sécurité sociale
Conservation récépissé	Durée de la relation de travail + 10 ans	Pratique administrative

Les informations obligatoires à fournir comprennent l'identité complète de l'employeur (dénomination, matricule), les données du salarié (nom, prénom, matricule national), la date précise d'entrée en service, la nature du contrat de travail, la rémunération de base et la classification professionnelle applicable.

Pratiques et recommandations

Intégrer la déclaration ADEM dans les processus d'onboarding automatisés dès la signature du contrat, en paramétrant des alertes pour le respect du délai de 3 jours ouvrables. Ne pas attendre la fin de la période d'essai ou le premier bulletin de paie pour procéder à la déclaration.

Mettre en place un système de notification interne qui déclenche automatiquement la procédure de déclaration dès qu'un contrat est signé, en impliquant le responsable RH et le service paie. Cette coordination évite les oublis lors des périodes de forte activité.

Conserver une copie numérique du récépissé de déclaration dans le dossier électronique du salarié, classée par date d'entrée en service. Cette preuve est indispensable lors d'un contrôle ITM ou ADEM et constitue un élément de la traçabilité RH.

Distinguer clairement la déclaration ADEM de l'affiliation CCSS : les deux obligations sont parallèles, ont des délais et des procédures distincts, et doivent être exécutées indépendamment. L'une ne vaut pas l'autre.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. L.621-1	Mission de l'ADEM — promouvoir l'emploi et piloter la politique de l'emploi
Loi du 18 janvier 2012	Réforme de l'ADEM et définition des obligations de déclaration d'embauche
Règlement grand-ducal du 5 septembre 2011	Modalités de la déclaration d'embauche et délais applicables
Code de la sécurité sociale	Obligation parallèle d'affiliation CCSS pour tout salarié embauché

Le non-respect de l'obligation de déclaration est sanctionné par une amende administrative pouvant atteindre **4 000 euros** par infraction constatée. La régularisation tardive n'exonère pas l'employeur de cette sanction. Pour les ressortissants hors UE, l'autorisation de travail doit être obtenue **avant** l'entrée en service, la déclaration ADEM ne dispensant pas de cette condition préalable.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.